



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE,
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marjorie GIRAUD
Gestionnaire Assurances
☎ 04.94.36.32.20 – mgiraud@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2025/078/A.J.

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement au Cabinet PERRYMOND-PELLEQUER, Avocats Associés, de la somme de 240 € TTC (policier municipal outragé dans le cadre de ses fonctions) – Facture n° 25/05-8258 du 14 mai 2025.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2025, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 au Cabinet PERRYMOND-PELLEQUER, Avocats Associés, L'Empire, 39, boulevard Georges Clémenceau, 83000 TOULON, au compte CREDIT MUNICIPAL DE TOULON, Code Banque 17150, Code Guichet 83001, n° de Compte 0000P1623T, Clé Rib 67, la somme de 240 € TTC (DEUX CENT QUARANTE EUROS) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **23 MAI 2025**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **23 MAI 2025**

PUBLIE LE **23 MAI 2025**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2025/078/A.J. - Paiement au Cabinet PERRYMOND-PELLEQUER, Avocats Associés, de la somme de 240 euros TTC (policier municipal outragé dans le cadre de ses fonctions) - Facture n. 25/05-8258 du 14 mai 2025

Date de transmission de l'acte : 23/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 23/05/2025

Numéro de l'acte : 2025078AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250523-2025078AJ-AR

Date de décision : 23/05/2025

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes